

Mandat de grève pour la rémunération de tous les stages et l'amélioration des conditions de travail de toutes les stagiaires (27 au 31 mars 2023)

- ❖ **CONSIDÉRANT QUE** la majorité des stages non-rémunérés ont lieu dans les secteurs majoritairement féminins, rendant cet enjeu intrinsèquement féministe ;
 - ❖ **CONSIDÉRANT QUE** les secteurs majoritairement féminins sont souvent considéré comme des vocations, justifiant des conditions de travail inacceptables au nom du « *don de soi* » ;
 - ❖ **CONSIDÉRANT QUE** le sous-financement du secteur public affecte autant les travailleur·euse·s que les stagiaires, parmi lesquel·les sont surreprésenté·e·s les femmes, les parents-étudiant·e·s et les personnes immigrantes ;
 - ❖ **CONSIDÉRANT QUE** vivons encore les conséquences de l'austérité sous Philippe Couillard, qui a dramatiquement fragilisé les différents services publics et toutes les employé·e·s des services publics et que le gouvernement de Francois Legault continue de planifier des mesures néolibérales qui risquent d'empirer la situation;
 - ❖ **CONSIDÉRANT QUE** le mouvement pour la rémunération des stages est actuellement en pleine expansion et que la meilleure façon de souffler dans ses voiles est de faire la grève ;
 - ❖ **CONSIDÉRANT QUE** la non-rémunération de certains stages, principalement ceux du secteur public et ceux où les femmes, immigrant·e·s, parents-étudiant·e·s et autre minorités sont surreprésentées, causent des insécurité financière qui mènent souvent à l'abandon des études dans les secteurs les plus en demandes ;
 - ❖ **CONSIDÉRANT QUE** les stagiaires, en particulier les jeunes, sont utilisés dans certains milieux de travail comme main d'œuvre bon marché en remplacement des travailleuses et travailleurs rémunérés ;
 - ❖ **CONSIDÉRANT QUE** les conditions de travail pour les stagiaires sont souvent plus précaires que celles des travailleur·euse·s rémunéré·e·s, menant à davantage de précarité pour les stagiaires qui ne peuvent souvent pas être syndiqué·e·s ;
 - ❖ **CONSIDÉRANT QUE** le rôle de l'AGECVM de faire valoir, de protéger et de développer de toutes les manières, les intérêts pédagogiques de ses membres;
 - ❖ **CONSIDÉRANT QUE** la disponibilité des milieux de stage en soins infirmiers est limitée;
 - ❖ **CONSIDÉRANT QUE** la situation de certains groupes de stage de programme de soins infirmiers qui sont déjà pénalisés par des situations hors du contrôle du département;
 - ❖ **CONSIDÉRANT QUE** la perte $\geq 25\%$ des journées de stage au bloc sommatif peut compromettre la réussite de certains groupes d'étudiant·e·s du programme de soins infirmiers et créer une disparité au niveau des modalités d'évaluation des stages notées;
-
- ❖ **QUE l'AGECVM soit en grève du 27 mars au 31 mars pour revendiquer la rémunération de tous les stages et l'amélioration des conditions de travail de toutes les stagiaires et toutes les employé·e·s des services publics**
 - ❖ **QUE puissent avoir accès à leurs stages les groupes (soins infirmiers) pour lesquels le nombre de jours mentionnés met en péril leur réussite ou crée une disparité au niveau des évaluations de stage notées;**
 - ❖ **QUE aucune sanction ne puisse être infligée aux étudiant·e·s des groupes dont les stages restent accessibles durant les jours de grève qui désireraient appliquer la grève de leur stage;**
 - ❖ **QUE le CRCSI soit mis en charge de déterminer les groupes de stage pour lesquels le nombre de jours de grève mentionné peut mettre en péril leur réussite ou créer une disparité au niveau des évaluations de stage notées et en fourni une liste à l'AGECVM.**
 - ❖ **QUE les laboratoires de soins infirmiers restent fermés pour les étudiant·e·s qui voudraient les utiliser;**
 - ❖ **QUE les services aux étudiant·e·s restent ouverts durant les journées de grève;**
 - ❖ **Que la grève soit reconductible s'il n'y pas eu gain de cause**

Adopté à majorité



Mandat de grève pour la rémunération de tous les stages et l'amélioration des conditions de travail de toutes les stagiaires (27 au 31 mars 2023)

Discussion amendements

Proposition privilégiée : Question préalable

Adoptée à majorité

Amendement :

Grève du 29 au 31 mars 2023

Battu (refusé) à majorité

Amendement :

Que la grève soit reconductible s'il n'y a pas eu gain de cause

Adoptée à majorité

Amendement :

modification : que les laboratoires de soins infirmiers restent fermés

Adopté à majorité

Amendement :

Que les locaux suivants restent ouverts 9.02, 9.03, 9.05, 9.06, 9.07, 9.29, 9.30

Battu à majorité (refusé)

Sous-amendement :

Modification : Tous les locaux des laboratoires restent ouverts pendant la grève

Battu à majorité (refusé)

Amendement :

Considérant que nous vivons encore les conséquences de l'austérité sous Philippe Couillard, qui a dramatiquement fragilisé les différents services publics et que le gouvernement de François Legault continue de planifier des mesures néolibérales qui risquent d'empirer la situation. (après un considérant sous financement)

Modifier le premier que et ajouter : et toutes les employé.e.s des services publics

Adopté à l'unanimité

Amendement :

Que l'épreuve synthèse en T.E.S. soit exempté de la grève

Battu à majorité (aka refusé)

Proposition privilégiée : Question préalable

Adoptée à majorité

